

AVIS PUBLIC
Demande de dérogation mineure
aux règlements d'urbanisme de la Ville de New Richmond

Aux contribuables de la susdite municipalité, avis public est par le présent donné qu'il y aura une séance ordinaire du Conseil de la Ville de New Richmond, le **3 juin 2019, à 20 h.** Au cours de cette réunion, le Conseil municipal entendra les personnes et organismes qui désirent faire valoir leurs commentaires sur la demande de dérogation mineure ici-bas :

394, boulevard Perron Ouest

Afin de rendre la propriété conforme au Règlement de zonage 927-13, spécifiquement à l'article suivant :

Article 5.5.3.2 :

Accepter que la hauteur maximale du bâtiment accessoire soit de 5,0 mètres au lieu des 4,5 mètres prescrits.

Article 5.5.2 :

Accepter que le bâtiment accessoire soit situé dans la cour avant mais à l'extérieur de la marge de recul avant minimum de 9 mètres prescrite pour les bâtiments principaux, dans la grille des spécifications 74 de l'article 10.1.

Donné à New Richmond
Ce 16^e jour de mai 2019

Céline LeBlanc
Greffière